



ARRÊTÉ

relatif à deux dénominations de chemins
sur la commune de Coligny.

du 11 juillet 1956

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Coligny en séance du 13 juin 1956, demandant de donner:

- 1.- le nom de "chemin de Bellefontains" au chemin nouvellement créé, situé entre le quai et le village de Coligny.
- 2.- le nom de "chemin du Righi" à l'ancien tronçon du chemin de Bellefontaine compris entre le nouveau chemin et le chemin de la Côte;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, en date du 28 juin 1956;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931.

ARRÊTE:

Il est procédé aux nouvelles dénominations de chemins ci-après:

- 1.- Le nom de "chemin de Bellefontaine" est donné au nouveau chemin qui englobera sous cette dénomination deux tronçons de chemins privés, l'un débouchant sur le chemin de la Côte et l'autre ayant accès au quai de Coligny.
- 2.- Le nom de "chemin du Righi" est donné à la partie Est de l'ancien chemin de Bellefontains allant du sentier "en escalier" joignant le village, au nouveau chemin.

Ces dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
R.L. 1 ex.
Archives 1 ex.



F. Combel